

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE LA REGION DE GARLIN

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars, les membres du Comité syndical se sont réunis à GARLIN sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21	Membres présents : Mmes DUFRECHE MH, MAILLOT MC, PLANTE M. Mrs CAZALIS PETIT JEAN J, COSTADOAT P, ERIZABAL C, GUIRAUT J, JONVILLE B, LAHORE C, LANUSSE-CAZALE A, LECHON A, MARTENS C, MICHEL D, MONSEGU M, PAULIEN R. Etaient excusés : Mme BITAILLOU F, Mrs LACOSTE P et PELANNE C. Etaient absents : Mme ARGILAGA MC, Mrs CAU-MIL T, LAHORE JP. Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MAILLOT
En exercice	21	
Présents	15	
Dont suppléants	0	
Dont représentés	0	
Votants	15	
Dont pour	15	
Dont contre	0	
Dont abstention	0	
Convocation : 19.03.2019		

N°2019-C3 – ADMINISTRATION GENERALE- CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

RAPPORT

Mme la Présidente expose au Comité Syndical la nécessité de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques.

Pour mémoire, le contrat "enfance et jeunesse" est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre CAF et une collectivité territoriale, un regroupement de communes.

Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Le précédent Contrat Enfance Jeunesse a été dénoncé au 31.12.2017 suite aux changements liés à la loi Notre, notamment la fusion des intercommunalités locales.

Aussi, le nouveau Contrat Enfance Jeunesse proposé par la CAF liera le Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2021.

Il est précisé que le Contrat Enfance Jeunesse porte uniquement sur l'ALSH de GARLIN-DIUSSE pour un nombre de journées de fonctionnement de 20 jours/ an en extrascolaire, 35 jours/an pour les mercredis et 140 jours/an pour le périscolaire.

Mme la Président sollicite l'accord de l'assemblée pour la signature de ce contrat Enfance Jeunesse.

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

AUTORISE Mme la Présidente à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 et tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,


SYNDICAT DES ECOLES
DE LA REGION DE GARLIN
3 rue Firmin BACARISSE - 64 330 GARLIN
05.59.04.78.64 - contact@sivosgarlin.fr

Michèle PLANTE